



Forum Nr 365 du 27 mars 2026  
Compte-rendu

1. Préliminaires
  - a. Le C.R. du forum nr 364 du 27 février 2026 ainsi que la liste des présences sont approuvés
  - b. Gilbert Makelele Kadihira et Rosy Sambwa sont invités à se présenter
2. Sujets d'échange et Communications :
  - a. Rosy Sambwa :
    - (1) La conception des vêtements avec motifs Kuba
    - (2) L'odyssée de la sandale en plastique
    - (3) L'art de la Sape
  - b. Aimé Mbungu : « La superstition africaine de l'objet ethnique est européenne ».
  - c. Me Marcel Yabili : sur le procès intenté à Bruxelles au Comte Davignon pour l'assassinat de P.E. Lumumba.
  - d. Directrice Tine, du Parc Upemba, sur les récents massacres sur le personnel du parc N.B. : les orateurs suivants : Dr Florimond Tshioko Kweteminga, Aimé Mbungu ainsi que la Directrice Tine, empêchés, n'ont pas pu participer au Forum.
3. **Rosy Sambwa**
  - a. L'odyssée de la sandale en plastique : <https://kwassafilms.com/lodysee-africaine/>

Ce film franco-belge date de 2021 et a, à nouveau, été projeté à Bruxelles le 25 mars 2026. Ces sandales, fabriquées à partir de plastique recyclé, sont une source de pollution qu'il faut s'efforcer de maîtriser et montrent la nécessité de trouver des matières alternatives non polluantes.
  - b. L'art de la Sape : <https://actus.ulb.be/fr/actus/international/journee-de-la-cooperation-2026>

L'ULB organise ce jeudi 2 avril une « Journée de la Coopération » au cours de laquelle, en début de soirée, Rosy Sambwa sera accueillie pour une « Master Class » sur le sujet :

*« Sapé comme jamais! Nous aurons le plaisir d'accueillir la styliste et journaliste **Rosy Sambwa** (**#RosyVousConseille**) pour **une masterclass sur l'art de la SAPE suivie d'un défilé mettant en valeur les différents courants de la sapologie, en compagnie de 3 sapeurs et sapeuses qui mettront en avant leur passion** ».*

Jean-René Kwaka (Kikwit) souligne qu'en RDC, la Sape devient un sujet de préoccupation pour les autorités.
  - c. Projets textiles africains : Rosy Sambwa a dessiné en Belgique, pour une exposition à l'Africa Museum [de Tervuren], une robe dont le tissu est créé à Ilebo (RDC), depuis la filature jusqu'au tissage et à la broderie dans un atelier d'une dizaine d'artistes (dont deux travaillant pour les Rois), maîtrisant ces techniques locales. Rosy, pour ce travail s'est inspirée de ce qu'enseignèrent en leur temps des religieuses Belges, qui ont créé

une fusion des techniques locales et culturelles de la RDC et de la Belgique. Elle insiste sur les caractères Kuba, qu'il importe de respecter. Répondant à la question de Félix Kaputu sur la « décolonialité » de son travail, Rosy répond que son travail est éducatif : à deux reprises elle a été incluse dans un programme décolonial, à l'Arca Museum et par l'ASBL BAMKO. Même si le terme peut paraître ambigu, elle préfère le garder pour ces projets-là, car c'est sous ce terme que ces organismes l'ont invitée afin que son programme éducatif amène une réflexion que certains estiment décolonial. Elle n'est ni pour ni contre, mais ne comprenant pas exactement ce terme elle-même, elle ne se l'applique pas, ses propres visées sont éducatives et visent le long terme. Etienne Loeckx, quant à lui, préfère le mot « rencontre », plutôt que « décolonialité ». Rosy ne se sent pas concernée par la discussion ses projets s'intitulant « les Rencontres #Parlons Mode, les Projections #ParlonsMode, l'Instant #Parlons Mode ».

- d. Rosy a discuté des défis écologiques de l'industrie de la mode, notant que la RDC fut, en son temps, le deuxième producteur mondial de « blanc » (linge de maison) et que les plants des anciennes plantations belges, redevenus sauvages et réclamant moins d'eau, se sont adaptés et pourraient être réutilisés de manière écologique. Rosy explique que la pratique du raphia est relancée au Congo grâce à la mode. Citant l'exemple de Madagascar, qui est devenu le premier exportateur de tapis en raphia grâce à une décision politique, Rosy y voit un modèle que le Congo pourrait suivre.

Jean-René Kwaka demande s'il est possible d'obtenir l'accès aux résultats de cette recherche afin d'organiser une formation à Kikwit. Rosy accepte de le faire en personne plutôt qu'en envoyant simplement les résultats. Une demande similaire est formulée par le centre SDM de Mwene Ditu.

Marc Georges ne peut qu'encourager Rosy dans cette synthèse culturelle et suggère d'inviter le docteur Florimond Tshioko Kweteminga (de l'ethnie Kuba) pour enrichir la discussion.

Françoise Moehler demande à Rosy s'il lui serait possible de rédiger un article pour la revue "Mémoires du Congo" à soumettre fin avril, ce que Rosy accepte de faire.

Rosy conclut son exposé en soulignant l'importance d'éduquer les gens et de prendre des mesures législatives pour prévenir la pollution.

#### 4. **Marcel Yabili** : Affaire judiciaire Comte Davignon et assassinat de P.E. Lumumba.

Trois enfants Lumumba avaient porté plainte en 2011 en Belgique contre une dizaine d'anciens fonctionnaires Belges pour répondre de la mort de leur père en janvier 1961 au Congo. De tous les accusés, seul le Comte Davignon vit encore. À l'époque des faits, il était un jeune diplomate en poste à Brazzaville, et incontestablement éloigné des prises de décisions et des théâtres du drame.

Cette affaire judiciaire résulte des spéculations suscitées par le livre de Ludo de Witte<sup>1</sup> (publié en 2000) et de la commission d'enquête parlementaire belge qui avait conclu en 2002 à la responsabilité morale de la Belgique. Ces travaux avaient eu le mérite d'entendre les protagonistes Congolais et Belges encore vivants, en particulier les autorités congolaises qui avaient déporté Lumumba (Victor Nendaka) ou escorté dans l'avion (Jonas Mukamba) ou assisté à son exécution (Jean-Marie Kibwe). La Commission avait omis de désigner clairement les véritables coupables Belges et Congolais, selon leurs degrés respectifs de participation au crime réellement commis, à savoir une exécution sommaire sans jugement.

---

<sup>1</sup> Ludo De Witte: *L'Assassinat de Lumumba*, Karthala, 2000

### **a. Défis juridiques du procès Lumumba**

MY explique que le dossier judiciaire belge est un compromis de nombreux obstacles en termes de temps écoulé, de qualification de crime de guerre et de complicité de Davignon. Ces spéculations de l'accusation pourraient faire acquitter l'accusé et, dans ce cas, la justice belge sera elle-même critiquée et accusée de complicité. Plutôt que de rétablir la vérité, cette procédure biaisée va relancer et enraciner des perversions. Par exemple, Ludo De Witte et plusieurs autres restent sur leur soif d'en découdre avec la famille royale belge. Au point que le cardinal congolais Fridolin Ambongo s'est cru permis de dire que la mort de Lumumba constituait «une tache noire » pour la béatification du Roi Baudouin dont le dossier a été ouvert au Vatican.

MY suggère de valoriser le caractère réel de l'assassinat de Lumumba. Rien ne justifiait une exécution sommaire. Les derniers protagonistes étaient pleinement responsables de l'acte fatal. En effet, comme Nuremberg l'a appris, ils n'étaient pas obligés d'exécuter des ordres illégaux, dans le cas où un tel complot aurait existé.

MY explique, par ailleurs, que le dossier contre les responsables de l'exécution de Lumumba présente des faiblesses juridiques importantes, notamment en raison du délai de prescription et des difficultés à établir une responsabilité directe 65 ans après les faits. Il souligne que la justice belge risque d'être critiquée internationalement si le procès se déroule, et suggère de se concentrer sur l'élément essentiel de la mort violente, sans jugement, de Lumumba.

Marc Georges pose la question de la personnalité de Lumumba et des raisons de la haine qu'il a suscitée contre lui, que MY attribue à la personnalité de Lumumba, perçue comme un danger pour l'indépendance africaine et comme perméable aux influences communistes. Etienne Loeckx soulève des questions sur l'assassinat du président Tshombe, la responsabilité de Mobutu concernant la garde de Lumumba et la présence de l'OTAN au Congo après l'indépendance. MY y répond en détaillant l'implication de l'OTAN dans l'histoire du Congo dans le contexte de la guerre froide, après la Deuxième Guerre mondiale. C'est alors que la Belgique a créé deux bases militaires (Kamina et Kitona), qui auraient pu servir de bases de repli en cas de conflit en Europe.

### **b. Problèmes liés à Patrice Lumumba et responsabilités gouvernementales**

MY souligne l'hypocrisie du gouvernement belge qui devrait prendre ses responsabilités envers ses agents et fonctionnaires accusés en justice et qui exécutaient ses ordres. Il devrait expliquer si la politique belge au temps de Lumumba cherchait à limiter les dégâts de l'anarchie naissante et le rétablissement de l'ordre ou plutôt un plan B qui contrait le nationalisme de Lumumba pour vider l'indépendance de sa substance. En effet, et après 65 ans, les archives belges sont ouvertes et il y a des réponses claires à ces questions fondamentales sur l'élimination de Lumumba. MY trouve également scandaleux que tout le procès intenté contre le Comte Davignon en Belgique se base uniquement sur des documents belges sans les archives et les témoignages des Congolais.

### **c. Analyse du procès Davignon**

MY présente une analyse détaillée du procès intenté contre le Comte Davignon en Belgique, soulignant que le procès se base uniquement sur des documents belges sans archives congolaises, ce qu'il considère comme scandaleux et humiliant pour les Congolais responsables. Il explique que les Congolais n'ont pas eu la possibilité de répondre de leurs actions et a mentionné une conversation personnelle avec Jonas Mukamba concernant ce dossier. TCB a remercié MY pour son intervention, il suggère que ce serait la crainte de voir des réactions fuser de différents milieux en cas

d'arrêt des poursuites à l'encontre du comte Davignon qui pourrait avoir poussé la justice belge à amener le dossier sur le fond, en correctionnelle.

#### **d. Processus de canonisation du Roi Baudouin**

Thierry Claeys Bouuaert a félicité MY pour sa présentation du délicat dossier concernant le roi Baudouin et sa possible canonisation. MY explique que le Pape François a annoncé que les processus de canonisation tiennent compte de miracles attribués au roi Baudouin, et réfute les accusations selon lesquelles le roi aurait conspiré contre Lumumba, qualifiant cela d'indigne. La discussion s'est terminée avec la transition vers un nouveau sujet concernant l'élection du gouverneur et vice-gouverneur de la province du Sankuru, avec l'arrivée du professeur Jeef Tshitamba. Malheureusement, ce dossier n'est pas couvert faute de temps.

### **5. Analyse de l'esclavage de la traite transatlantique**

*Lors de sa septante-cinquième séance plénière (25 mars 2026), l'Assemblée générale de l'ONU proclame la traite des esclaves africains « le plus grave crime contre l'humanité », malgré des réserves sur le plan juridique.*

MY présente les routes des esclaves africains. Les exploitations les plus longues et les plus importantes furent l'esclavagisme arabe et celui interne aux populations africaines. Il s'étonne que le dossier a été porté à l'ONU par le Ghana, qui hébergea le grand royaume esclavagiste des Ashanti qui n'y mit fin que parce que cela fut imposé par la colonisation.

Ce dossier de la traite a un ressenti particulier pour le Congo. D'une part, la moitié des contingents de la traite transatlantique étaient sortis du Bassin du Congo et furent livrés par le royaume du Kongo. D'autre part, la colonisation n'a pas été un prolongement ou une substitution à la traite ; elle survint dans la période de luttes antiesclavagistes.

### **6. Revue Mémoires du Congo Nr 76**

Françoise Moehler annonce que la revue *Mémoires du Congo* Nr 76 est en cours d'impression et lance un appel pour de prochains articles, mentionnant que la série sur l'énergie se termine.

### **7. Présentation du professeur Ngongo a Pitshandenge Séraphin, premier démographe congolais**

Odon Mandjwandju Mabele a présenté une plaquette de 68 pages consacrée au premier démographe congolais, le professeur Ngondo, qui a vécu de 1942 à 2018 et a laissé des empreintes scientifiques importantes en République démocratique du Congo. Il a expliqué que le Pr Ngondo a supervisé des thèses, a participé au recensement scientifique de la population en 1984. Par ailleurs, le professeur a laissé des publications incluant une brochure de 354 proverbes Lele. Narcisse Kalenga a suggéré de remettre la discussion sur le Pr Ngondo à un prochain forum en raison du dépassement de temps. Georges Van Goethem a mentionné le travail du démographe John May<sup>2</sup> (de nationalité belge, né à Elisabethville en 1951) sur le dividende démographique avant que l'exposé ne se termine.

---

<sup>2</sup> [https://demographic-challenge.com/files/downloads/fe4b75fa84bd6060560b8d646b4e493d/africaspopulation\\_insearchofade-mo-4.pdf](https://demographic-challenge.com/files/downloads/fe4b75fa84bd6060560b8d646b4e493d/africaspopulation_insearchofade-mo-4.pdf)

Rédaction : Marc GEORGES

Révision : Narcisse KALENGA NUMBI, Félix KAPUTU ULOMBE, Rosy SAMBWA,  
Marcel YABILI, Thierry CLAEYS BOUUAERT